



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part :
_____ 17-INT.053

Déposé le :
_____ 07.11.17

Scanné le :

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Information sur le droit aux subsides des cotisations d'assurance maladie: du périodique qui s'éternise

Texte déposé

En 2016, plus de 200'000 habitants de notre canton ont bénéficié d'un subside total ou partiel concernant leur cotisation d'assurance maladie. En 10 ans, le taux de la population bénéficiant de tels subsides a passé de 21% à 28%. L'augmentation de la population et l'explosion des cotisations en sont une explication. L'article 10 de la Loi d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance maladie, entrée en vigueur en 1997 en est une autre. Cet article stipule que « Le Conseil d'Etat, en collaboration avec l'Administration cantonale des impôts, informe périodiquement les personnes susceptibles de bénéficier d'un subside ». Cette information a permis à de nombreux assurés d'avoir recours à un droit qu'ils n'utilisaient pas par méconnaissance ou gêne. Le groupe Ensemble à gauche a été excessivement surpris et fâché de constater que cette information ciblée, à savoir un courrier nominatif à domicile, n'avait plus été réalisée depuis plus de 5 ans. Cette situation est d'autant plus incompréhensible lorsque l'on prend en compte les augmentations des cotisations continues de ces dernières années. Cette information ciblée a permis à de nombreuses personnes de simplement avoir recours à un droit. Nous aimerions poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

- quand ont eu lieu les dernières informations ciblées concernant le droit aux subsides à l'assurance maladie ces 15 dernières années?
- Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il de ne pas avoir réalisé cette information depuis plus de 5 ans?
- Quand prévoit-il d'appliquer l'article 10 de la loi sus-mentionnée?
- Le budget 2018 permettra-t-il de financer les subsides suite à la campagne d'information que nous souhaitons pour cette même année?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Marc vuilleumier

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Luccarini
KELLER
Dorric
BUCLIN
VINCENT
Jean-Philippe
M. Schwaiger

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch